

Maître de conférences associé à mi-temps (MAST)

Sciences de gestion

Poste 7687 IUT/TC

Prise de poste : 1er septembre 2024

Durée : 3 ans renouvelables

Profil :

Le département Techniques de commercialisation de l'IUT de Ville d'Avray recrute un maître de conférences associé en sciences de gestion et du management (Section 06).

Profil sciences de gestion 06 : tout profil Economie et gestion – préférence pour un candidat en Comptabilité, Analyse financière (expert-comptable par exemple) ou marketing digital (création de site web, programmation no code, analyse des données...)

Le département a été créé en 2019 et propose la formation BUT Bachelor Universitaire de Technologie en trois années, niveau Licence.

Le programme BUT s'effectue à travers une approche par compétences et des dispositifs pédagogiques innovants. La personne recrutée sera force de proposition pour élaborer des situations créatives et adaptée à nos deux parcours « Marketing digital, e-business et entrepreneuriat » et « Stratégie de marque et événementiel ». Toutes les informations sur le site de l'[IUT de Ville d'Avray](#).

Les cours se déroulent sur deux semestres de treize semaines de septembre à juin, en formation initiale et en apprentissage. La prise en charge des cours implique la préparation des CM/TD/TP et la coordination de l'évaluation des étudiants.

Le.la futur.e collègue disposera d'un bureau partagé sur le site de Nanterre.

Profil recherche : en fonction de la thématique de recherche/spécialité de la personne recrutée, une rencontre avec le responsable d'axe du laboratoire [Ceros](#) sera organisée si le candidat le souhaite.

Conditions du poste

Le statut de MAST est défini par le décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités.

Les candidat.es doivent notamment justifier depuis au moins trois ans d'une activité professionnelle principale, autre que d'enseignement, et d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée (art. 9). Ils doivent également justifier de l'un des diplômes mentionnés au 1° de l'article 23 du décret n°85-733 du 17 juillet 1985

Les maîtres de conférences associés à mi-temps sont nommés pour une période de trois ans par arrêté du président de l'université. Cette nomination peut être renouvelée dans les mêmes conditions, pour une durée qui ne peut être supérieure à trois ans (art. 9-I)

Les règles concernant la rémunération des MAST sont fixées par les dispositions du décret n° 2007-772 du 10 mai 2007.

Processus de candidature

Un jury constitué d'enseignants-chercheurs examinera les candidatures. Le dossier de candidature sera disponible sur le site de l'université Paris Nanterre, dans la rubrique « [L'université recrute](#) ». Les candidat.es retenu.es seront convié.es à un entretien avec le jury.

Le [dépôt des candidatures](#) s'effectue jusqu'au **11 mars 2024**.

Renseignements complémentaires et copie à Marc Jaillot, chef de département
marc.jaillot@parisnanterre.fr